

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

Le 11 juillet 2011 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 juillet 2011.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Monsieur Michel MAUDET : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Géraldine DELORME, Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BRIGEON : Adjoints

Mademoiselle Alice FERCHAUD, Madame Monique ARIÑO, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine DURAND, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE, Monsieur Antoine MOULY, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gildas GUGUEN, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Madame Nicole VEYLIT, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Tristan JOUANNY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Monsieur Yves CLEDAT à Madame Isabelle LEROY, Madame Catherine BODET à Madame Florence DABIN-HERAULT.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Olivier BRACHET comme secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2011 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

Monsieur GUGUEN intervient pour signaler que le groupe "Ensemble Vivre Cholet" s'est abstenu lors du vote de la délibération n°7.5, relative à la "convention de partenariat entre la Ville et la Société BARR-HEOL - Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique". Il convient donc de lire :

"Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(39 Pour, 6 Abstentions)**,

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec le société BARR-HEOL afin de lutter contre les incivilités d'abandon des déchets sur la voie publique aux abords des restaurants McDonald's de Cholet Nord et Cholet Sud ainsi que dans la nature."

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011 RELATIVE AUX ELECTIONS SENATORIALES

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2011 relative aux élections sénatoriales est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique que la délibération n° 7.6 relative à "l'opération de préservation du patrimoine : réfection des couvertures de la grange de la Pochetière et de 3 maisons de tisserands situées rue de Livet - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale" est retirée de l'ordre du jour.

COMMUNICATION SUR LE LYCEE RENAUDEAU

Monsieur le Maire souligne l'implication de la Municipalité dès le début des interrogations des parents d'élèves concernant le problème de l'inscription des jeunes choletais au lycée Renaudeau et dont la presse s'est fait écho. Il précise qu'à plusieurs reprises il est intervenu auprès du Recteur et du Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale.

Dans l'après-midi une réunion importante au rectorat s'est tenue à ce sujet en présence du 1^{er} Adjoint, Michel CHAMPION. Les propositions des parents d'élèves et celles qu'il a pu formuler auprès du Recteur et du Ministre ont été accueillies favorablement. Il constate qu'aujourd'hui, à CHOLET, un glissement s'est opéré du secteur Europe vers le secteur Renaudeau sans que l'on puisse parler d'un problème de place dans les Secondes.

La solution envisagée consiste à ce que " les deux chefs d'établissement travaillent dans les semaines qui viennent de manière très concertée pour aménager les emplois du temps des enseignants et qu'ainsi des enseignants d'Europe puissent faire une partie de leur temps sur le lycée Renaudeau, à condition qu'il y ait une classe qui puisse être créée, c'est-à-dire 35 inscriptions. A partir du moment où les deux chefs d'établissement pourront parfaitement organiser les emplois du temps de leurs enseignants de façon à ce qu'ils puissent, pour certains, être à cheval entre Europe et Renaudeau, nous pourrons répondre à l'attente des parents d'élèves pour la rentrée 2011 et donc ouvrir une classe supplémentaire à Renaudeau avec les moyens globaux qui existent aujourd'hui sur les deux lycées publics de CHOLET ".

1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

1.1 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - MODIFICATIONS STATUTAIRES - TRANSFERT D'UNE NOUVELLE COMPETENCE OPTIONNELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour - 6 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la suppression à compter du 1^{er} janvier 2012 des compétences facultatives n° 7 et 9 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 - d'approuver le transfert de la compétence optionnelle "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire" à la Communauté d'Agglomération du Choletais à compter du 1^{er} janvier 2012.

1.2 - COOPERATION DECENTRALISEE - CHOLET-BOUSSE/SAO - CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2012 AVEC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver la convention d'objectifs 2011-2012, d'une durée d'un an, relative au PDL Boussé/Sao 2010-2012, délégrant la maîtrise d'œuvre à l'Association SOS SAHEL International France.

Article 2 – d'allouer à l'Association SOS SAHEL International France une subvention, estimée à 83 731 €, afin de faire face aux différentes charges lui incombant pour la bonne marche des actions 2011-2012, ce concours financier correspondant à une participation fixe de la Ville, à hauteur de 45 665 €, et à une aide municipale complémentaire, évaluée à 38 066 €, qui sera ajustée au vu du bilan de l'opération et de la contribution de l'État et/ou de la Région au PDL 2011.

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

1.3 - TRAVAUX D'IMPRESSION (2012-2015) - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération du Choletais pour les marchés et accords-cadres relatifs aux travaux d'impression, conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois, par période d'un an, pour les engagements financiers suivants pour la Ville :

	MONTANT MINIMUM ANNUEL TTC	MONTANT MAXIMUM ANNUEL TTC
Marché à bons de commande Impression de grandes affiches	15 000 €	60 000 €
Marché à bons de commande Impression de petites affiches	6 000 €	24 000 €
Marché à bons de commande Impression de brochures	75 000 €	300 000 €
Marché à bons de commande - Papier en-tête et enveloppes logo	15 000 €	60 000 €
Accord-cadre impression off set	30 000 €	120 000 €
Accord-cadre impression numérique	7 000 €	28 000 €
Accord-cadre supports grand format	11 000 €	44 000 €

Article 2 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

1.4 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SCOLAIRE DE LA VILLE DE CHOLET AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service scolaire de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais à compter du 1er janvier 2011, suite à la décision du CCAS du Puy Saint Bonnet de faire appel à un prestataire privé pour l'organisation de deux repas festifs annuels (Noël et Fête des mères).

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – de supprimer :

- 1 emploi du cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique (18,5/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique (19/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emplois des agents de police municipale

- 1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- 1 emploi du cadre d'emplois des techniciens

Article 2 – de créer :

- 2 emplois du cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique (20/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emplois des chefs de service de police
- 1 emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques
- 1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs

Article 3 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal

3 - FINANCES ET PATRIMOINE

3.1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (42 Pour - 3 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2010, soit 5 121 579,43 € à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ".

Article 2 - d'affecter le résultat d'investissement du budget annexe des opérations d'aménagement au 31 décembre 2010, soit 556 483,45 €, à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ".

Article 3 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du stationnement au 31 décembre 2010, soit 299 144,39 €, à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ".

Article 4 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du Mouchoir de Cholet au 31 décembre 2010, soit 24,71 €, à la section de fonctionnement, article 002 " résultat de fonctionnement reporté ".

3.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

Article unique - d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 3.2

3.3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité (36 Pour - 6 Contre - 3 Abstentions), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2011, détaillés ci-après par budget :

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	579 116,24 €	579 116,24 €	8 448 726,85 €	8 448 726,85 €	9 027 843,09 €	9 027 843,09 €
Budget annexe des opérations d'aménagement	17 835 €	17 835 €	17 170 €	393 783,45 €	35 005 €	411 618,45 €
Budget annexe du stationnement	0 €	0 €	-886 450,04 €	-886 450,04 €	-886 450,04 €	-886 450,04 €
Budget annexe du Mouchoir de Cholet	-731 €	-731 €	0 €	0 €	-731 €	-731 €

Article 2 - de voter, à la majorité, les dépenses et les recettes, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement pour les opérations hors AP/CP, et, par autorisation de programme, dans le cas contraire, uniquement pour les crédits de dépenses.

Cf. annexe 3.3

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour - 9 Abstentions), les restes à réaliser.

Article 4 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour - 9 Abstentions), les affectations des subventions aux associations et organismes divers, telles qu'elles figurent dans l'annexe du budget.

Article 5 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour - 9 Abstentions), les conventions et avenants afférents.

Article 6 - d'approuver, à la majorité (36 Pour - 3 Abstentions - 6 Contre), l'état de la dette du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement.

3.4 - STADE PIERRE BLOUEN - ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE CHOLETAIS - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour, 6 Contre),

DECIDE

Article unique – de donner son accord pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'association Stade Olympique Choletais (SOC), pour la réalisation du projet de l'association visant à réhabiliter et à réaliser des bâtiments notamment des vestiaires, sanitaires, salle de réunion, préau, bar, îlot de cuisson (friterie, réserve...), foyer, locaux administratifs..., sur une superficie de 1 223 m² environ, sur les parcelles cadastrées section BO n°259p et n°354p, dans l'enceinte du stade Pierre Blouen situé 95 rue Porte Baron, dans les conditions suivantes :

- pour une durée de 20 ans, à compter du 18 juin 2011, moyennant une redevance annuelle de 15 €,
- la remise à la Ville par l'association, de l'ensemble des constructions mis à disposition et édifiés à l'issue de ce bail, en bon état d'usage et sans pouvoir prétendre à indemnité,
- la prise en charge du remplacement de deux mâts d'éclairage du stade par des mâts de 15 mètres minimum avec système mobile à rails de l'entreprise Valmont et de la réalisation des massifs de ces candélabres.

Cf. annexe 3.4

3.5 - LOTISSEMENT LES CHENES - RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RESEAUX DIVERS PAR LE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE "LES CINQ PONTS"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par le GFA "LES CINQ PONTS", au profit de la Ville, d'un bassin de rétention d'eaux pluviales cadastré section DN numéro 228, d'une superficie de 2304 m², ainsi que des parcelles cadastrées section DN numéros 223, 225, 224 d'une superficie d'ensemble de 6 600 m² qui correspondent aux espaces verts, réseaux divers et ouvrages communs situés dans cette zone, ainsi qu'à l'ensemble des voiries dénommées "Allée de la Grange", "Allée des Geais", "Allée des Nénuphars", "Square des Roseaux", "Allée de la Huppe Fasciée", "Square des Piverts", étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par la Ville.

Article 2 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 3 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation.

Article 5 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

Cf. annexe 3.5

3.6 - RUE SAINT ANTOINE - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AU GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE "LES CINQ PONTS"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la signature d'un compromis de vente puis de l'acte de cession au profit de la Ville, d'un terrain d'une superficie de 33 555 m² environ, situé en bordure de Moine et cadastré section DN n°229, appartenant au GFA "LES CINQ PONTS", au prix de 0,25 € le m², soit un prix total de 8 389 €, dans le cadre de l'aménagement paysager de la coulée verte des bords de Moine et la réalisation de liaisons piétonnes, étant précisé que les frais de géomètre sont pris en charge par le vendeur et que les frais de notaire pour la rédaction de l'acte authentique seront supportés par la Ville.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation.

Article 3 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

Cf. annexe 3.6

3.7 - RUE SAINT SERVAN - CESSION DE TERRAIN A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHOLETAIS SEVRE LOIRE HABITAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour), Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

DECIDE

Article 1 - de constater la désaffectation du domaine public communal d'une emprise utilisée comme espace vert et parking public, d'une superficie de 287 m², à distraire de la parcelle cadastrée section AM n° 618, et correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie mixte bois/gaz édifiée par Sèvre Loire Habitat, rue Saint Servan.

Article 2 - de déclasser du domaine public communal, une emprise désaffectée de son usage de parking et d'espace vert ouverts au public, d'une superficie de 287 m², à distraire de la parcelle cadastrée section AM n° 618, et correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie mixte bois/gaz édifiée par Sèvre Loire Habitat, rue Saint Servan.

Article 3- de donner son accord pour la cession à l'euro symbolique, au profit de Sèvre Loire Habitat, d'une emprise déclassée du domaine public communal, d'une superficie de 287 m², à distraire de la parcelle cadastrée section AM n° 618, et correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie mixte bois/gaz édifiée rue Saint Servan, conformément à l'avis du service France Domaine, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire afférents seront pris en charge par l'office.

Article 4 - d'encaisser la recette correspondante sur le budget principal.

Cf. annexe 3.7

4 - SPORTS ET JEUNESSE

4.1 - ACTIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL K'LEIDOSCOPE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour), Madame Colette LALLEMAND ne participant pas au vote,

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention formalisant jusqu'au 31 août 2013, le partenariat avec le centre socioculturel K'léidoscope pour l'organisation d'animations sportives en faveur des enfants et des jeunes des quartiers.

4.2 - SERVICE DES SPORTS STRUCTURE D'ACCUEIL DE STAGIAIRES DE L'INSTITUT REGIONAL SPORT ET SANTE (IRSS) - CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention formalisant le partenariat entre la Ville et l'Institut Régional Sport et Santé, dans le cadre de l'accueil, à titre gracieux, par le Service des Sports, de stagiaires de l'IRSS, pour l'année 2011-2012.

5 - CULTURE ET ENSEIGNEMENT

5.1 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de partenariat, à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la mise à disposition, à titre onéreux, pendant l'année scolaire 2011-2012, d'intervenants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, afin d'assurer 40 heures hebdomadaires d'éveil musical pour les élèves des écoles publiques et privées de Cholet, ainsi qu'une heure d'enseignement musical par semaine, aux élèves de l'un des instituts spécialisés de Cholet, pour un coût de 31,50 € de l'heure (salaires et charges).

5.2 - TARIFS MUNICIPAUX - JARDIN DE VERRE - PAUSE MERIDIENNE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE - SAISON 2011/2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), les tarifs applicables par l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre, dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du Jardin de Verre, pour la saison artistique 2011/2012, tels qu'ils ressortent du document ci-annexé,

Article 2 – d'approuver, à la majorité (39 Pour - 6 Contre), les tarifs de la pause méridienne, de l'accueil périscolaire et des services Cart'Ville, pour l'année scolaire 2011/2012, tels qu'ils ressortent du document ci-annexé.

Cf. annexe 5.2

5.3 - THEATRE INTERLUDE - SAISON ARTISTIQUE 2011-2012 - APPROBATION DES TARIFS, SPECTACLES ET DES MODALITES TARIFAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour - 6 Contre),

DECIDE

Article 1 – d'approuver les tarifs et modalités tarifaires ci-annexés des spectacles de la saison théâtrale 2011/2012, programmés au Théâtre Interlude.

Article 2 – d'approuver le principe de la souscription de contrats de co-réalisation pour compléter les achats de spectacles dans le cadre de la saison municipale au Théâtre Interlude.

Article 3 – d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal.

Cf. annexe 5.3

5.4 - PAUSE MERIDIENNE - MISE A DISPOSITION D'AUXILIAIRES DE VIE - CONVENTIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes des conventions à conclure entre la Ville et les collèges du Bellay et République, pour la mise à disposition, pour l'année scolaire 2011-2012, d'auxiliaires de vie chargés d'assurer l'accompagnement spécifique des élèves handicapés des CLIS des écoles élémentaires les Richardières et Saint Exupéry, pendant le temps de la pause méridienne.

5.5 - CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM) A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT EXUPÉRY - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHOLET, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS ET L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE MAINE ET LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention ci-annexée à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et l'Inspection Académique de Maine et Loire, pour la poursuite du dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) pour les années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, par le biais du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais.

6 - SOLIDARITÉS

6.1 - TRANSPORTS URBAINS - MISE A JOUR DES AIDES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour - 6 Contre),

DECIDE

Article 1 – d'approuver, à compter du 1er août 2011, les aides relatives aux transports urbains pour les personnes âgées et les personnes handicapées, comme indiqué dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 – d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

Cf. annexe 6.1

6.2 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION ET EXPLOITATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - AVENANT N°3 - APPROBATION DU PRINCIPE DE GESTION DELEGUEE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour - 5 Contre), Madame Nicole VEYLIT ne participant pas au vote,

DECIDE

Article 1er - d'approuver la passation de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des accueils de loisirs sans hébergement, conclue avec le Comité Animation Enfance (CAE), ayant pour objet de prolonger la durée du contrat de huit mois, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012.

Article 2 - d'approuver le principe d'une délégation de service public pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2012, pour une durée de 6 années, sur la base des délimitations territoriales et tranches d'âges suivantes :

- accueil de loisirs des quartiers pour les 2-11 ans : Maison de l'Enfance du quartier Jean Monnet et Maison de l'Enfance du quartier Favreau, centres de la Girardière, de la Bourie Fresnière et Jules Verne.

- accueils de loisirs sur l'ensemble de la Ville pour les mineurs à partir de 2 ans : centres Nougatine et Prim'Vert à l'étang des Noues, centre du Bois de la Cure au Puy-Saint-Bonnet et école du cirque rue de la Hollande.

7 - AMÉNAGEMENT

7.1 - CREATION D'UNE BANDE ET DE PISTES CYCLABLES - RUES BARJOT, MAINDRON ET AVENUE DES CORDELIERS - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de l'Union Européenne, au titre de la mesure "transports doux" de l'axe 3 du programme FEDER 2007/2013, une aide financière aussi élevée que possible pour la création d'une piste cyclable avenue des Cordeliers, en complément des aménagements cyclables créés rue Barjot et rue Maindron,

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé,

Article 3 – de prendre en charge le solde du coût de l'opération hors subvention FEDER.

Cf. annexe 7.1

7.2 - REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE - MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - AVENANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation d'avenants aux marchés relatifs à l'aménagement de l'avenue de l'Europe afin de prendre en considération des difficultés techniques rencontrées en cours de chantier, dans les conditions financières suivantes :

AVENANT N°2 – LOT N°1 CHOLET TP	VILLE (MONTANT TTC)	CAC (MONTANT TTC)	TOTAL
Montant initial (tranches ferme et conditionnelle)	699 126,72 €	305 692,13 €	1 004 818,85 €
Montant après avenant n°1 (tranches ferme et conditionnelle)	529 259,30 €	296 780,73 €	826 040,03 €
Montant de l'avenant n°2		180 555,69 €	180 555,69 €
Montant après avenant n°2 (tranches ferme et conditionnelle)	529 259,30 €	477 336,42 €	1 006 595,72 €

AVENANT N°3 – LOT N°2 INEO RESEAUX OUEST	VILLE (MONTANT TTC)	CAC (MONTANT TTC)	TOTAL
Montant initial (tranches ferme et conditionnelle)	369 564,78 €	3 551,64 €	373 116,42 €
Montant après avenant n°2 (tranches ferme et conditionnelle)	281 822,55 €	3 551,64 €	340 611,41 €
Montant de l'avenant n°3	7 157,94 €		7 157,94 €
Montant après avenant n°3 (tranches ferme et conditionnelle)	344 217,71 €	3 551,64 €	347 769,35 €

Article 2 - d'approuver la passation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Communauté d'Agglomération du Choletais afin d'ajuster le montant des participations aux coûts finaux réels des travaux, tous lots confondus, comme suit :

Participation financière globale (Montants TTC)	VILLE	CAC	TOTAL
Engagement initial	1 486 000,00 €	810 000,00 €	2 296 000,00 €
Engagement final après achèvement des travaux	908 987,48 €	619 966,79 €	1 528 984,28 €

Article 3 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.3 - CONSTRUCTION DE SALLES DE SPORTS - COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN - AVENANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction de salles de sports et d'un parc public quartier Jean Monnet à Cholet, ayant pour objet de prévoir :

Lot n°1 : "Maçonnerie – Gros œuvre" - Titulaire : SAS DEFONTAINE	Montant TTC
Montant initial du marché	795 611,84 €
Montant après avenant n°1	813 055,58 €
Avenant n°2 - <i>plus-value</i> : déplacement des clôtures de chantier afin de libérer la zone latérale de l'espace de jeu extérieur, <i>moins value</i> : suppression des ouvrages extérieurs (gradinage béton, emmarchements, rampes, etc.) à proximité du parvis du centre social suite à son incendie.	- 46 118,88 € 2 511,60 € - 48 630,48 €
Montant après avenant n°2	Soit une diminution globale de : 3,60 %.
	766 936,70 €

Lot n°3 : "Couverture – Etanchéité - Bardage" - Titulaire : SMAC	Montant TTC
Montant initial du marché	361 785,85 €
Montant après avenant n°2	368 653,25 €
Avenant n°3 - réalisation d'un local technique fermé pour les équipements techniques en toiture terrasse (étanchéité) avec mise en œuvre de de ventelles verticales en remplacement des façades persiennées prévue au lot n°5, délai supplémentaire d'exécution pour le local : 2 mois	42 519,41 €
Montant après avenant n°3	Soit une augmentation globale de : 13,65 %.
	411 172,66 €

Lot n°8 : "Plafonds suspendus" - Titulaire : TECHNI PLAFONDS	Montant TTC
Montant initial du marché	47 483,83 €
Avenant n°1 suppression de la frise sur les panneaux acoustiques	- 3 265,58 €
Montant après avenant n°1	Soit une diminution de : 6,88 %.
	44 218,25 €

Lot n°13 : "Peinture – Revêtements muraux" - Titulaire : Alain JOBARD	Montant TTC
Montant initial du marché	90 423,08 €
Avenant n°1 - <i>plus-value</i> : pose de peinture et de lasure supplémentaires suite au relèvement de la hauteur des plafonds de 0,50 mètre pose de lasure sur le muret de soutènement béton remplaçant les gabions - <i>moins value</i> suppression de la lasure et de la peinture non nécessaire sur certains ouvrages dans le hall d'entrée suppression de la fresque murale	- 23 002,76 € 2 225,17 € - 25 227,93 €
Montant après avenant n°1	Soit une diminution de : 25,43 %.
	67 420,32 €

Lot n°14 : "Voirie – Réseaux divers" - Titulaire : EUROVIA ATLANTIQUE	Montant TTC
Montant initial du marché	282 521,63 €
Avenant n°1	
- <i>moins value</i> suppression des travaux de voirie du parking secondaire transformé en espace vert	- 9 864,81 €
remplacement du mur gabion le long de la rue Jean Monnet, la suppression du parvis à proximité du centre social suite à son incendie et la modification du mobilier urbain	- 18 603,98 €
- <i>plus-value</i> : réalisation d'un empiérement provisoire de chantier nécessaire suite la suppression du parking	8 739,17 €
Montant après avenant n°1	Soit une diminution de : 3,49 %.
	272 656,82 €

Lot n°15 : "Aménagements paysagers – Espaces Verts" - Titulaire : ART-DAN	Montant TTC
Montant initial du marché	65 461,59 €
Avenant n°1 Création d'un espace engazonné suite à la suppression du parking secondaire prévu au lot n°14	986,70 €
Montant après avenant n°1	Soit une augmentation de : 1,51 %.
	66 448,29 €

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.4 - REDEVANCE SPECIALE DECHETS NON MENAGERS - CONVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention fixant les conditions particulières applicables par la Communauté d'Agglomération du Choletais à la Ville et ses établissements en matière de redevance spéciale applicable aux déchets non ménagers générés par les activités professionnelles.

7.5 - RESIDENTIALISATION DU QUARTIER JEAN MONNET - SECTEUR SUD EST - APPEL D'OFFRE EUROPEEN AVEC JURY - APPROBATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation du quartier Jean Monnet, secteur Sud Est, avec l'Atelier Ruelle en groupement avec la société IOSIS, pour un forfait provisoire de rémunération de 372 360 € TTC.

Article 2 – d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget.

Monsieur le Maire indique qu'un Conseil Municipal se tiendra avant l'été compte tenu du fait que certaines délibérations doivent passer avant le Conseil de septembre. Les élus seront informés de la date retenue.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée.

Le Président
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire
Olivier BRACHET

Les élus municipaux,
présents à la fin de la séance du 11 juillet 2011,

Michel MAUDET	Colette LALLEMAND	Patricia RIGAUDEAU	Dominique POUPARD-MERLE
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Sandrine RAOUX	Nicole VEYLIT
Géraldine DELORME	Jean-Paul BREGEON	François DEBREUIL	Jean-Pierre GEINDREAU
Marie-Christine PELLETIER	Alice FERCHAUD	Catherine DURAND	Anne GRAVELEAU-HARDY
Roselyne DURAND	Monique ARIÑO	Benoît MARTIN	Tristan JOUANNY
Roger MASSE	Simone POUPARD	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	Xavier COIFFARD
Isabelle LEROY	Michel BONNEAU	Natacha CASTIN	Marie-Christine BOMME
Jean LELONG	Jean-Michel BOISSINOT	Gilles ALLINDRE	Françoise COQUELET
Florence DABIN-HERAULT	Evelyne HORECKA-PRAS	Antoine MOULY	
John DAVIS	Jean-Daniel AUGER	Gwénaëlle DUCHESNE	
Thierry ABRAHAM	Marie-Hélène DUCEPT	Gildas GUGUEN	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**

Conseil Municipal
Du 11 juillet 2011

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET PRINCIPAL				
5001	Bâtiments communaux	42		3
5002	Matériels et mobiliers des services publics	42		3
5004	Systèmes d'information et de télécommunications	42		3
5005	Réhab.extens.répar.ets scolaires 1er degré	42		3
5007	Créat-extens-répar.équipements Culturels	42		3
5008	Acquisition oeuvres et mat. Culturel	42		3
5010	Créat.réfect.amén.équipements sportifs	42		3
5011	Aménag. Équipements de loisirs et tourist.	42		3
5014	Voiries, trottoirs, réseaux et parkings	42		3
5015	Aménagement du territoire communal	36		9
5016	Espaces verts	42		3
5018	Equipements d'accueil petite enfance	42		3

Budget Supplémentaire - 2011

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43 / représentés : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011

Gilles Bourdouleix
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MALOET	<i>Clavennand</i> Colette LALLEMAND	<i>A donné pouvoir à Mme Dabin-Hérault</i> Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Michel CHAMPION	<i>Paul</i> Frédéric PAVAGEAU	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gwénaëlle DUCHÊSNE
 Geraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Sandrine RAOUX	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	<i>A donné pouvoir à Mme Beroy</i> Yves CLEDAT	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	<i>J. Ariño</i> Monique ARIÑO	 Catherine DURAND	 Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - AP/CP - Budget Principal

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Tristan JOUANNY
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Yafatha CASTIN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 12 juillet 2011</p>			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT				
5030	Opérations d'Aménagement	36		9

Budget Supplémentaire - 2011

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43
 Nombre de suffrages exprimés : 45

/ représentés : 2

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011

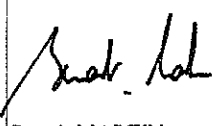

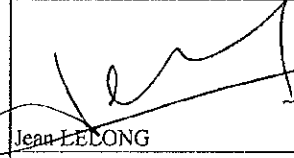

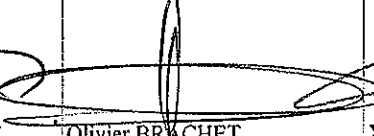
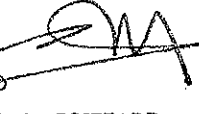
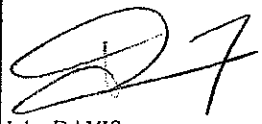
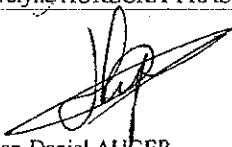



Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	<i>A donné pouvoir à Mme Dabin-Hebault</i> Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gwénaché DUCHÊSNE
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Sandrine RAOUX	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	<i>A donné pouvoir à Mme Leroy</i> Yves CLEDAT	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	 Monique ARINO	 Catherine DURAND	 Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - AP/CP - Budget annexe des opérations d'aménagement

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Tristan JOUANNY
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 12 juillet 2011</p>			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT				
5040	Gestion du stationnement payant	36		9

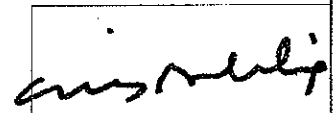
Budget Supplémentaire - 2011
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43 / représentés : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	A donné pouvoir à Mme Sabih- Héroult Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gwénaëlle DUCHESNE
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Sandrine RAOUX	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	A donné pouvoir à Mme Leroy Yves CLEDAT	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	J. Arino Monique ARINO	 Catherine DURAND	 Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - AP/CP - Budget annexe du stationnement

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoit MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LEDONG	 Michel BONNEAU	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Tristan JOUANNY
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTEN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 François COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011

.....
A Cholet, le 12 juillet 2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2011

Budget Principal

Conseil Municipal
Du 11 juillet 2011

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	36	6	3
012	Charge de personnel et frais assimilés	36	--	9
014	Atténuations de produits	36	--	9
65	Autres charges de gestion courante	36	--	9
66	Charges financières	36	6	3
67	Charges exceptionnelles	36	--	9
023	Virement à la section d'investissement	36	--	9
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	36	--	9
FONCTIONNEMENT - Recettes				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36	--	9
73	Impôts et taxes	36	--	9
74	Dotations et participations	36	--	9
75	Autres produits de gestion courante	36	--	9
77	Produits exceptionnels	36	--	9
78	Reprises sur amortissements et provisions	36	--	9

BUGDET SUPPLEMENTAIRE - 2011

Conseil Municipal
Du 11 juillet 2011

Budget Principal

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
INVESTISSEMENT - Dépenses				
13	Subventions d'investissement	36	-	9
16	Emprunts et dettes assimilées	36	-	9
27	Autres immobilisations financières	36	-	9
041	Opérations patrimoniales	36	-	9
5001	Bâtiments communaux	36	-	9
5002	Matériels et mobiliers des services publics	36	-	9
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	36	-	9
5005	Réhab.extens.répar.ets scolaires 1er degré	36	-	9
5010	Créat.refect.amén.équipements sportifs	36	-	9
5014	Voiries-Trottoirs-Réseaux et Parking	36	-	9
5015	Aménagement du territoire communal	36	-	9
5016	Espaces verts	36	-	9
5018	Equipements d'accueil petite enfance	36	-	9
INVESTISSEMENT - Recettes				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	36	-	9
13	Subventions d'investissement	36	-	9
16	Emprunts et dettes assimilées	36	-	9
024	Produits des cessions d'immobilisations	36	-	9
021	Virement de la section de fonctionnement	36	-	9
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	36	-	9
041	Opérations patrimoniales	36	-	9

VILLE DE CHOLET - Budget Principal

Budget Supplémentaire - 2011

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43
 Nombre de suffrages exprimés : 45

/ représentés : 2

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011

Gilles Bourdouleix
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

<i>Michel MAUDET</i>	<i>Colette LALLEMAND</i>	<i>A donné pouvoir à Mme DABIN-HERANT</i>	<i>Antoine MOULY</i>
<i>Michel CHAMPION</i>	<i>Frédéric PAVAGEAU</i>	<i>Marie-Hélène DUCEPT</i>	<i>Gwénaëlle DUCHÉSNE</i>
<i>Géraldine DELORME</i>	<i>Jean-Paul BREGEON</i>	<i>Patricia RIGAUDEAU</i>	<i>Gildas GUGUEN</i>
<i>Marie-Christine PELLETIER</i>	<i>Alice FERCHAUD</i>	<i>Sandrine BAOUX</i>	<i>Dominique POUPARD-MERLE</i>
<i>Roselyne DURAND</i>	<i>A donné pouvoir à Mme Veroy.</i>	<i>François DEBREUIL</i>	<i>Nicole VEYLIT</i>
<i>Roger MASSE</i>	<i>Monique ARIÑO</i>	<i>Catherine DURAND</i>	<i>Jean-Pierre GEINDREAU</i>

VILLE DE CHOLET Budget Principal

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELLEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Tristan LOUANNY
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRUCHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natasha CASTIN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011

A Cholet, le 12 juillet 2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2011

Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

Conseil Municipal
Du 11 juillet 2011

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	36	4	5
67	Charges exceptionnelles	36	5	4
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	36	6	3
FONCTIONNEMENT - Recettes				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	36	6	3
INVESTISSEMENT - Dépenses				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3
INVESTISSEMENT - Recettes				
16	Emprunts et dettes assimilées	36	6	3

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

Budget Supplémentaire - 2011
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43
 Nombre de suffrages exprimés :

/ représentés : 8

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011

Gilles Bourdouleix
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

<i>[Signature]</i> Michel MAUDET	<i>[Signature]</i> Colette LALLEMAND	<i>A donné pouvoir à Mme DABIN-HERAULT</i> Catherine BODET	<i>[Signature]</i> Antoine MOULY
<i>[Signature]</i> Michel CHAMPION	<i>[Signature]</i> Frédéric PAVAGEAU	<i>[Signature]</i> Marie-Hélène DUCEPT	<i>[Signature]</i> Gwénaëlle DUCHÉSNE
<i>[Signature]</i> Géraldine DELORME	<i>[Signature]</i> Jean-Paul BREGEON	<i>[Signature]</i> Patricia RIGAUDEAU	<i>[Signature]</i> Gildas GUGUËN
<i>[Signature]</i> Marie-Christine PELLETIER	<i>[Signature]</i> Alice FERCHAUD	<i>[Signature]</i> Sandrine RAOUX	<i>[Signature]</i> Dominique POUPARD-MERLE
<i>[Signature]</i> Roselyne DURAND	<i>A donné pouvoir à Mme LEROY</i> Yves CLEDAT	<i>[Signature]</i> François DEBREUIL	<i>[Signature]</i> Nicole VEYLIT
<i>[Signature]</i> Roger MASSE	<i>[Signature]</i> Monique ARIÑO	<i>[Signature]</i> Catherine DURAND	<i>[Signature]</i> Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Tristan JOUANNY
 Eléonore DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRUCHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne MORECKA-PRAS	 Raphaëlle CASTEN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011

A Cholet, le 12 juillet 2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2011
Budget Annexe du StationnementConseil Municipal
Du 11 juillet 2011

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
023	Virement à la section d'investissement	36	-	9
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	36	-	9
FONCTIONNEMENT - Recettes				

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2011

Budget Annexe du Stationnement

Conseil Municipal
du 11 juillet 2011

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
INVESTISSEMENT - Dépenses				
041	Opérations patrimoniales	36	—	9
5040	Gestion du stationnement payant	36	—	9
INVESTISSEMENT - Recettes				
10	Dotations, fonds divers et réserves	36	—	9
16	Emprunts et dettes assimilées	36	—	9
021	Virement de la section de fonctionnement	36	—	9
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	36	—	9
041	Opérations patrimoniales	36	—	9

Budget Supplémentaire - 2011

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43
 Nombre de suffrages exprimés : 45

/ représentés : 2

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	Challemand Colette LALLEMAND	A donné pouvoir à Mme BABIN HERAULT Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gwénaëlle DUCHÊSNE
 Geraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Sandrine RAOUX	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	A donné pouvoir à Mme Leroy. Yves CLEDAT	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 Catherine DURAND	 Jean-Pierre BÉNÉREAU

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe du Stationnement

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Evclyne CLICHE-GAUVAIN	 Tristan JOUANNY
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011

A Cholet, le 12 juillet 2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2011
Budget Annexe du Mouchoir de CholetConseil Municipal
Du 11 juillet 2011

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	36	-	9
67	Charges exceptionnelles	36	-	9
FONCTIONNEMENT - Recettes				
70	Produits des services, du domaine et ventes	36	-	9

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe du Mouchoir de Cholet

Budget Primitif - 2011
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 43 / représentés : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 5 juillet 2011

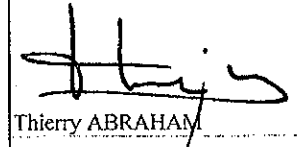
Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 11 juillet 2011
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 11 juillet 2011

Gilles Bourdouleix
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

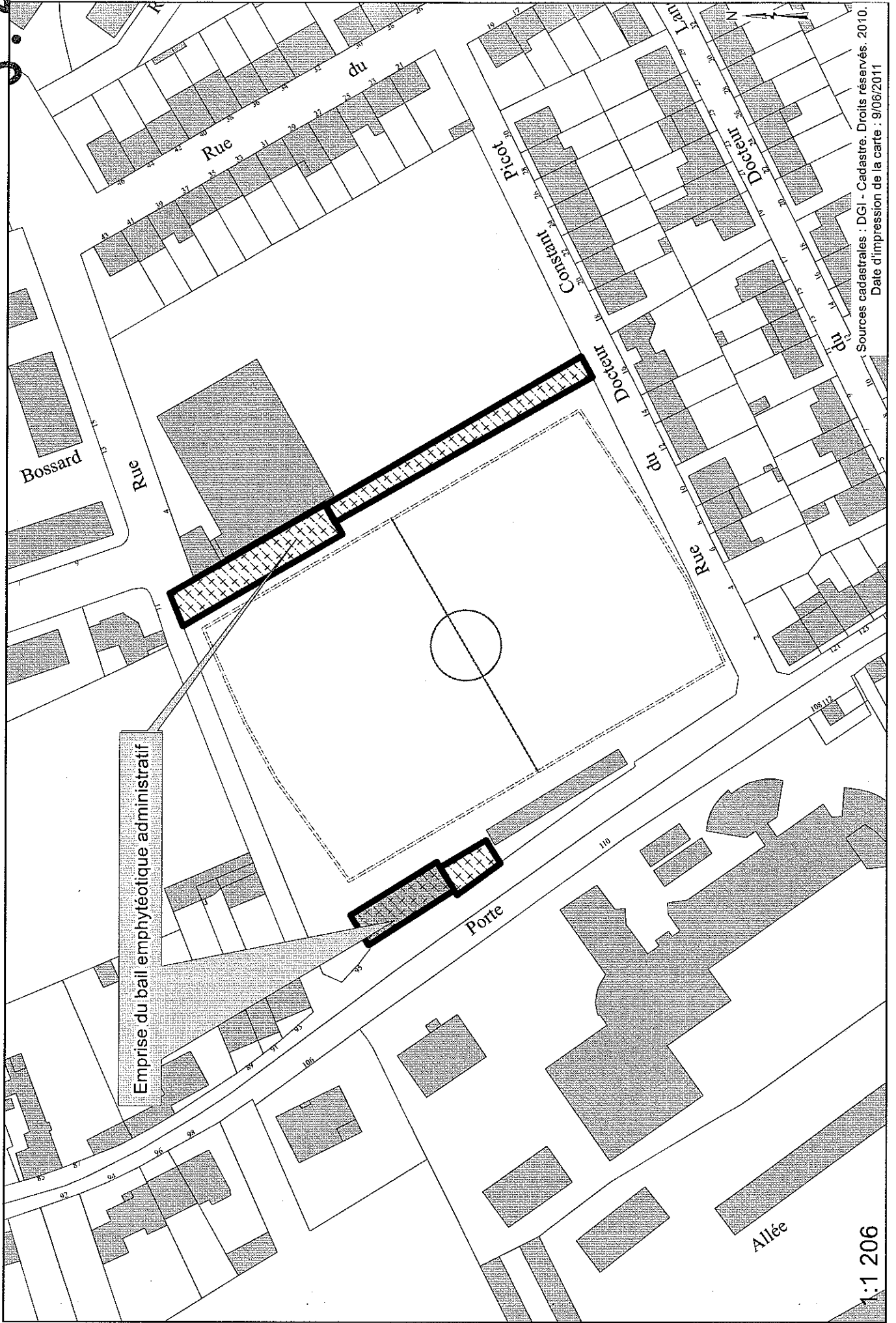
 Michel MAUDET	<i>Challemand</i> Colette LALLEMAND	<i>A donné pouvoir à M^{me} DABIN-KEAULT</i> Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Michel CHAMPION	<i>Fravoy</i> Frédéric PAVAGEAU	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gwénaëlle DUCHÊSNE
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Patricia RIGAUDEAU	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Sandrine RAOUX	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	<i>A donné pouvoir à M^{me} LEROY</i> Yves CLEDAT	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT
 Roger MASSE	<i>J. Ariño</i> Monique ARIÑO	 Catherine DURAND	 Jean-Pierre GEINDREAU

VILLE DE CHOLET Budget Annexe du Mouchoir de Cholet

 Isabelle LEROY	 Simone POUPARD	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Tristan JOUANNY
 Florence DABIN-HERAULT	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12 juillet 2011 et de la publication le 18 juillet 2011

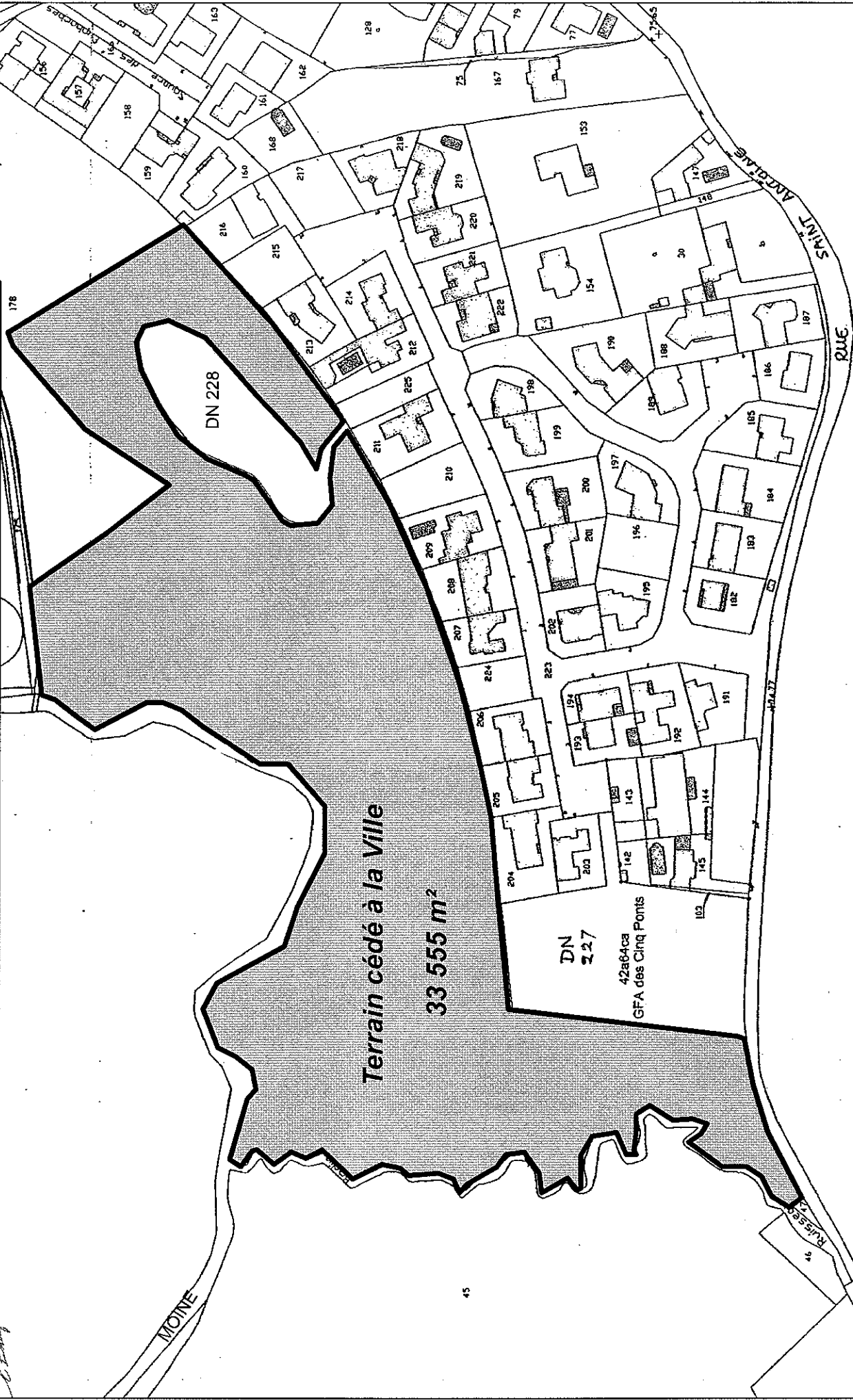
A Cholet, le 12 juillet 2011



Emprise du bail emphytéotique administratif

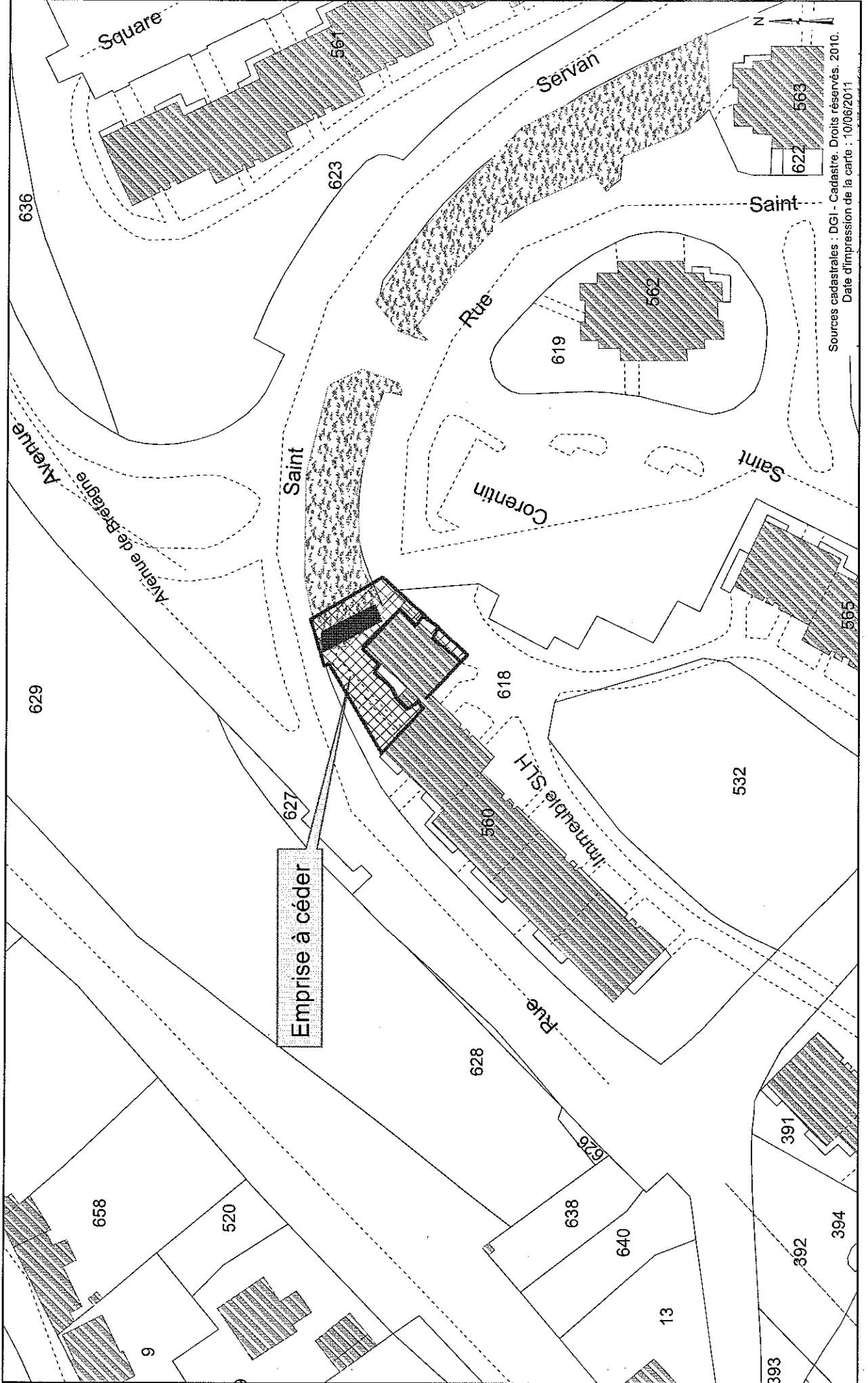
36

RUE SAINT ANTOINE - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU GFA LES CINQ PONTS



Quartier Bretagne - Rue Saint Servan Cession de l'emprise d'une chaufferie à Sèvre Loire Habitat

Direction Générale - Service Patrimoine



Sources cadastrales : DGI - Cadastre. Droits réservés. 2010.
Date d'impression de la carte : 10/06/2011

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>SERVICES PUBLICS DELÉGUES - JARDIN DE VERRE SAISON 2011-2012</p> <p>LOCATION DU JARDIN DE VERRE</p> <p>Associations de Cholet et du Puy Saint-Bonnet</p> <p>Associations extérieures à Cholet et au Puy Saint-Bonnet et organismes à but lucratif</p> <p>. Séance avec perception d'un droit d'entrée . Séance sans perception d'un droit d'entrée</p> <p>Ces tarifs comportent la mise à disposition d'un agent assurant l'installation son et lumière du spectacle et le suivi de la régie technique durant le spectacle</p> <p>. Option billetterie</p> <p><i>Exonération Théâtre Interlude ou Jardin de Verre (1 journée gratuite par an) et Théâtre du Puy Saint Bonnet (1 journée gratuite par an)</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal accorde la gratuité pour une seule séance, dans la mesure où le spectacle est gratuit, aux associations et établissements de Cholet et du Puy Saint Bonnet suivants :</i></p> <p><i>Etablissements scolaires : Collèges Clemenceau, Colbert, Du Bellay, République, Trémolières, Bretonnais, Jeanne d'Arc et Saint Joseph - Lycées de la Mode, Europe, Renaudeau, La Providence, Jeanne Delanoue et Sainte-Marie, et l'Annuaire des Lycées</i></p> <p><i>Associations (Musique et chant, danse, théâtre et animations) : Théâtre de l'Enclis, Troupe Théâtrale du Donjon, Studio 10 (section théâtre), Oradegon, Association Théâtrale et Récréative du Puy Saint Bonnet (ATRAP), Oseurs le faire, Côté Cour, Cholet Vidéo Cine Son, Chœur Allegro, Chorale Arpège, La Clé des Chants, Orchestre Harmonique Compagnons du Mouchoir, Jeune France (section danse), Danse et Vie, Comité Animation Enfance, Jamais trop d'art, Société des Sciences, Lettres et Arts, Les Ex-Symbols, Chauds les Choeurs Compagnie des Fagotins, Litrome Compagnie, Théâtre de l'Équinaxe,</i></p> <p><i>Groupe Chorégraphique Contemporain, Jazz en Mauves, Vocalise, Nuits Blanches, Les Bousquebilles, les 4 à strophes, Ecole du cirque Le Bilboquet, Chorale de l'Association d'Initiative Culturelle, Chorale A Contre Chant</i></p> <p><i>Opération "Le Temps de Jouer" : exonération du Jardin de Verre ou du Théâtre Interlude, pour les associations participant à la manifestation</i></p>	forfait p/jour	280,00 €	280,00 €	01/09/2008	Del. C.M. 09.06.2008
	forfait p/séance	755,00 €	755,00 €	01/09/2008	
	forfait p/séance	425,00 €	425,00 €	01/09/2008	
	forfait p/séance	48,00 €	48,00 €	01/09/2008	
				13/07/2010	Del. C.M. 12.07.2010

<p><i>La gratuité est accordée au Domaine Universitaire et à l'Institut Universitaire de Technologie de Cholet à raison de deux séances par secteur</i></p> <p><i>Dans le cadre de la collaboration culturelle entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais, le Conseil Municipal accorde également la gratuité au Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique, dans la limite de 10 jours par saison artistique.</i></p> <p><i>Exonération de la salle de spectacles "Interlude" et du Jardin de Verre</i></p> <p>- Inspection de l'Éducation Nationale et la Direction Diocésaine d'Enseignement Catholique</p> <p>- Instituts Médico-Pédagogique "La Rivière" et Médico-Educatif "Bordage Fontaine"</p>	<p>LES ARTS DE LA SCENE - ENTRES SPECTACLES</p> <p>· Spectacles "Catégorie A"</p> <p>Plein tarif (tout public)</p> <p>Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)</p> <p>Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Cholet, si réciprocité)</p> <p>Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)</p> <p>Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)</p> <p>Tarif demandeurs d'emploi</p> <p>Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)</p> <p>Tarif familles (parents + enfants mineurs)</p> <p>Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats</p> <p>Partenariat avec le Développement Social</p>	<p>13/07/2010</p> <p>13/07/2010</p> <p>13/07/2010</p>	<p>Dél. C.M. 12.07.2010</p> <p>Dél. C.M. 12.07.2010</p> <p>Dél. C.M. 12.07.2010</p>
<p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>forfait</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p>	<p>18,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>8,00 €</p> <p>8,00 €</p> <p>6,50 €</p> <p>37,50 €</p> <p>8,60 €</p> <p>1,00 €</p>	<p>18,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>8,00 €</p> <p>8,00 €</p> <p>6,50 €</p> <p>37,50 €</p> <p>8,60 €</p> <p>1,00 €</p>	<p>01/09/2008</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2005</p>
<p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p> <p>forfait</p> <p>p/personne</p> <p>p/personne</p>	<p>14,50 €</p> <p>10,50 €</p> <p>10,50 €</p> <p>10,50 €</p> <p>6,50 €</p> <p>6,50 €</p> <p>5,50 €</p> <p>30,50 €</p> <p>8,60 €</p> <p>1,00 €</p>	<p>14,50 €</p> <p>10,50 €</p> <p>10,50 €</p> <p>10,50 €</p> <p>6,50 €</p> <p>6,50 €</p> <p>5,50 €</p> <p>30,50 €</p> <p>8,60 €</p> <p>1,00 €</p>	<p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2008</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2007</p> <p>01/09/2005</p>
<p>· Spectacles "Catégorie B"</p> <p>Plein tarif (tout public)</p> <p>Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)</p> <p>Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Cholet, si réciprocité)</p> <p>Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)</p> <p>Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)</p> <p>Tarif demandeurs d'emploi</p> <p>Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)</p> <p>Tarif familles (parents + enfants mineurs)</p> <p>Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats</p> <p>Partenariat avec le Développement Social</p>	<p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 09.07.2007</p> <p>Dél. C.M. 09.07.2007</p> <p>Dél. C.M. 11.07.2005</p>		

Spectacles "Catégorie C"				
Plein tarif (tout public)	p/personne	10,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)	p/personne	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Cholet, si réciprocité)	p/personne	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)	p/personne	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)	p/personne	5,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif demandeurs d'emploi	p/personne	5,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)	p/personne	4,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif familles (parents + enfants mineurs)	forfait	24,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats	p/personne	8,60 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Partenariat avec le Développement Social	p/personne	1,00 €	01/09/2005	Dél. C.M. 11.07.2005
Spectacles "Catégorie D"				
Plein tarif (tout public)	p/personne	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)	p/personne	6,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Cholet, si réciprocité)	p/personne	6,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)	p/personne	6,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)	p/personne	4,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif demandeurs d'emploi	p/personne	4,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)	p/personne	3,50 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Tarif familles (parents + enfants mineurs)	forfait	17,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats	p/personne	8,60 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Partenariat avec le Développement Social	p/personne	1,00 €	01/09/2005	Dél. C.M. 11.07.2005
Spectacles "Catégorie E"				
Tarif forfaitaire, gratuit pour les moins de 12 ans (animations spectacles type apéro Cabotin)	p/personne	3,00 €	01/09/2006	Dél. C.M. 13.07.2006
ABONNEMENTS				
Abonnement adultes (tout public)	p/personne p/an	37,00 €	01/09/2009	Dél. C.M. 15.07.2009
Abonnement jeunes (scolaires, étudiants)	p/personne p/an	18,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Abonnement demandeurs d'emploi	p/personne p/an	18,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
NB : chaque abonnement permet d'accéder à 4 spectacles différents.				

GRATUITES					
<p>- Invités (presse, professionnels...) Sur proposition de M. le Président de l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verte, des places gratuites pourront être attribuées, en raison d'obligations légales ou d'usages en cours dans la profession ou aux fins de promotion des activités culturelles ou autres. Cette mise à disposition de places gratuites ne pourra excéder 10 % du nombre de places mises en vente.</p>					
<p>- Tarifs groupes de scolaires :</p>					
<p>. 1 accompagnateur gratuit par groupe de 8 élèves (maternelles, primaires)</p>					
<p>. 1 accompagnateur gratuit par groupe de 12 élèves (collèges, lycées)</p>					
<p>LES ARTS DE LA SCENE - ATELIERS A L'ANNEE</p>					
<p>. Catégorie A (de 25 à 35 heures par saison, à raison d'une heure par semaine)</p>					
<p>Adultes</p>					Dél. C.M. 15.07.2009
<p>Jeunes (scolaires, étudiants)</p>					Dél. C.M. 09.07.2007
<p>Demandeurs d'emploi</p>					Dél. C.M. 09.07.2007
<p>. Catégorie B (de 45 à 55 heures par saison, à raison d'une heure trente par semaine)</p>					
<p>Adultes</p>					Dél. C.M. 15.07.2009
<p>Jeunes (scolaires, étudiants)</p>					Dél. C.M. 09.06.2008
<p>Demandeurs d'emploi</p>					Dél. C.M. 09.06.2008
<p>. Catégorie C (de 65 à 75 heures par saison, à raison de 2 heures par semaine)</p>					
<p>Adultes</p>					Dél. C.M. 15.07.2009
<p>Jeunes (scolaires, étudiants)</p>					Dél. C.M. 09.06.2008
<p>Demandeurs d'emploi</p>					Dél. C.M. 09.06.2008

LE CABARET DES PASSIONS						
Plén tarif (tout public)		forfait p/soirée personne		5,00 €	01/09/2011	Del C.M. 11/07/2011
Tarif réduit (scolaires - étudiants - demandeurs d'emploi - carte Cezam - abonnés Théâtre Municipal de Cholet - abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre - abonnés Jardin de Veire)		forfait p/soirée personne		3,00 €	01/09/2011	Del C.M. 11/07/2011
SPECTACLE "CIRCA" CO-PRODUIT PAR L'ADAJ ET LA VILLE						
Plén tarif (tout public)		p/personne		19,50 €	01/09/2011	Del C.M. 11/07/2011
Tarif réduit (carte Cezam, abonnés Théâtre Municipal, si réciprocité - abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité - abonnés Jardin de Veire, si réciprocité)		p/personne		16,50 €	01/09/2011	Del C.M. 11/07/2011
Jeunes (scolaires, étudiants) - Demandeurs d'emploi		p/personne		8,00 €	01/09/2011	Del C.M. 11/07/2011

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
SERVICES COMMUNAUX - ANNEE 2010/2011						
PAUSE MERIDIENNE:						
Elèves de classes maternelles, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :	Cas général:					
	0 € - 305 €	l'unité	2,00 €	2,04 €	01/09/2011	
	306 € - 455 €	l'unité	2,05 €	2,09 €	01/09/2011	
	456 € - 610 €	l'unité	2,10 €	2,14 €	01/09/2011	
	611 € - 770 €	l'unité	2,20 €	2,24 €	01/09/2011	
	771 € - 930 €	l'unité	2,35 €	2,40 €	01/09/2011	
	931 € - 1 090 €	l'unité	2,45 €	2,50 €	01/09/2011	
	1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	2,60 €	2,65 €	01/09/2011	
	Elèves de classes élémentaires, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :	Cas général:				
		0 € - 305 €	l'unité	2,10 €	2,14 €	01/09/2011
306 € - 455 €		l'unité	2,15 €	2,19 €	01/09/2011	
456 € - 610 €		l'unité	2,20 €	2,24 €	01/09/2011	
611 € - 770 €		l'unité	2,30 €	2,35 €	01/09/2011	
771 € - 930 €		l'unité	2,45 €	2,50 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €		l'unité	2,55 €	2,60 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus		l'unité	2,70 €	2,75 €	01/09/2011	
Enfants de classes maternelles et élémentaires accueillis avec un panier-repas fourni par les familles, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé :		Cas général:				
		0 € - 305 €	l'unité	0,70 €	0,71 €	01/09/2011
	306 € - 455 €	l'unité	0,75 €	0,76 €	01/09/2011	
	456 € - 610 €	l'unité	0,80 €	0,81 €	01/09/2011	
	611 € - 770 €	l'unité	0,85 €	0,87 €	01/09/2011	
	771 € - 930 €	l'unité	0,90 €	0,92 €	01/09/2011	
	931 € - 1 090 €	l'unité	0,95 €	0,97 €	01/09/2011	
	1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,00 €	1,02 €	01/09/2011	
	Elèves hors Cholet (cas général)	l'unité	3,86 €	3,94 €	01/09/2011	
	Elèves hors Cholet (dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé)	l'unité	2,47 €	2,52 €	01/09/2011	
Autres cas						
Adultes (non surveillants)	l'unité	5,95 €	6,05 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011	
Elèves de Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	l'unité	2,70 €	2,75 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011	
Elèves hors Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	l'unité	3,86 €	3,94 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Dispositions particulières					
Enfants en classe CLIS :	Tarif Cholet d'enseignant, selon quotient CAF			01/09/2009 01/09/2009	
Enfants de non allocataire, sans revenu :	Tarif Cholet - quotient 1			01/09/2009	
- Dans le cas où le panier repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé ne serait pas conforme aux règles sanitaires, le repas hyposaltérogénique fourni par la Ville sera facturé à la famille au prix couvant TTC.				01/09/2009	
- Le quotient ? est appliqué par défaut à toutes les familles qui ne viennent pas inscrire ou ré-inscrire leurs enfants au service Cart'Ville, ou qui ne communiquent pas leur quotient ou leur avis d'imposition au service Cart'Ville				18/09/2002	Dél C.M. 16/09/2002
- Amende forfaitaire pour admission des enfants n'ayant pas réservé pour le repas, par suite d'un oubli ou d'une mauvaise manipulation de la Cart'Ville (1 ^{re} seconde fois)	forfait	15,00 €	15,00 €		
Gratuités :					
Enseignants-surveillants et personnel autorisé					
Stagiaires (adulte ou scolaire) participant à la restauration ou à la surveillance	l'unité	gratuit	gratuit	01/09/2003	Dél C.M. 15/07/2003
Représentants aux conseils d'école (conseillers municipaux, représentants du Maire, enseignants, parents d'élèves), ou personnes extérieures, déjeunant dans le cadre d'une rencontre relative à la restauration ou d'une réunion de travail liée à l'enseignement	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004 01/01/2004	Dél C.M. 08/12/2003 Dél C.M. 08/12/2003
Elèves et enseignants de la classe ayant élaboré le menu servi dans le cadre de l'opération "Mon école, mon menu"	l'unité	gratuit	gratuit	12/01/2010	Dél C.M. 11/01/2010
ACCUEIL PERISCOLAIRE :					
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
0 € - 305 €	p/1/2 heure	0,66 €	0,67 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
306 € - 455 €	p/1/2 heure	0,87 €	0,89 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	p/1/2 heure	0,97 €	0,99 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	p/1/2 heure	1,07 €	1,09 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	p/1/2 heure	1,17 €	1,19 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	p/1/2 heure	1,27 €	1,30 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/1/2 heure	1,37 €	1,40 €	01/09/2011	
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
0 € - 305 €	p/1/2 heure	0,87 €	0,89 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
306 € - 455 €	p/1/2 heure	1,08 €	1,10 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	p/1/2 heure	1,18 €	1,20 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	p/1/2 heure	1,28 €	1,31 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	p/1/2 heure	1,38 €	1,41 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	p/1/2 heure	1,48 €	1,51 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/1/2 heure	1,58 €	1,61 €	01/09/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Dispositions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants en classe CLIS : - Enfants de non allocataire, sans revenu : - Le quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles qui ne viennent pas inscrire ou ré-inscrire leurs enfants au service Cart'Ville, ou qui ne communiquent pas leur quotient ou leur avis d'imposition au service Cart'Ville - Amende forfaitaire pour départ des enfants avec un retard dépassant de 15 minutes - Horaire de fermeture de l'accueil périscolaire - Amende forfaitaire pour admission des enfants non enregistrés pour un soir, par suite d'un oubli ou d'une mauvaise manipulation de la Cart'Ville (la seconde fois) <p>DISPOSITIONS COMMUNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> * CART'VILLE (renouvellement) * Application de pénalités de retard de paiement sur la Cart'Ville 	<p>Tarif Cholet, selon quotient CAF Tarif Cholet - quotient 1</p> <p>p/heure p/enfant forfait</p> <p>l'unité</p>	<p>20 % du montant 20,00 € 30,00 €</p> <p>15,00 € 15,00 € 5,50 €</p>	<p>20 % du montant 20,00 € 30,00 €</p> <p>15,00 € 15,00 € 5,50 €</p>	<p>01/09/2009 01/09/2009</p> <p>01/09/2009</p> <p>01/09/2002 18/09/2002</p> <p>01/09/2011 01/09/2007</p>	<p>Dél C.M. 15/07/2009</p> <p>Dél C.M. 10/12/2001 Dél C.M. 16/09/2002</p> <p>Dél CM 11/07/2011 Dél C.M. 09/07/2007</p>
<p>Tranche de 0 à 50 € Tranche de 51 à 100 € Au-delà de 101 €</p> <p>Le contrôle du solde des cartes se fera le Mercredi qui suit le 10 de chaque mois. Les pénalités de chaque tranche se cumuleront.</p>					

Délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2011 - Annexe 1Théâtre Interlude - Saison 2011/2012TARIFS1) Abonnements

JEUNE (3 spectacles)	36 € soit 12,00 € par place (moins de 22 ans et cartes d'étudiant - - sur présentation de justificatif)
DETENTE (4 spectacles)	64 € soit 16,00 € par place
EVASION (6 spectacles)	90 € soit 15,00 € par place
LIBERTE (8 spectacles)	112 € soit 14,00 € par place

2) Tarifs individuels

CATEGORIE	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E	TARIF F
tarif normal	34,00 €	30,00 €	26,50 €	22,50 €	19,50 €	15,50 €
tarif réduit	31,00 €	26,50 €	23,50 €	19,50 €	16,50 €	12,00 €
tarif jeune	19,00 €	16,00 €	13,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €

3) Spectacle "Découverte"

TARIF U : 5 € (tarif unique)

4) Spectacles destinés exclusivement aux élèves sur le temps scolaire

TARIF P : (maternelle et primaire) 2 €
 TARIF S : (secondaire) 3 €

5) Coproduction avec l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre, pour le spectacle "Circa", présenté le 24 avril 2012, au Théâtre Interlude

TARIF E plein tarif : 19,50 €
 tarif réduit : 16,50 €
 tarif jeune : 8,00 €

Le tarif réduit est applicable pour ce spectacle au bénéfice des abonnés à la saison du Jardin de Verre et de l'Espace Culture Léopold Sédar Senghor du May-sur-Evre.

<p>Billets gratuits sur avis de Monsieur le Président de la Commission de la Culture et de l'Enseignement</p>	<p><input type="checkbox"/> production <input type="checkbox"/> presse <input type="checkbox"/> accompagnateurs de groupes</p> <p><input type="checkbox"/> passeports nouveaux choletais <input type="checkbox"/> comité consultatif de programmation <input type="checkbox"/> partenaires <input type="checkbox"/> invités de la municipalité et places professionnelles</p> <p><input type="checkbox"/> places CCAS pour les spectateurs les plus démunis</p>	<p>■ selon contrats ou conventions ■ six places par spectacle ■ pour ces séances spécifiquement organisées pour les scolaires, il sera accordé une place gratuite pour un accompagnateur pour un groupe de 4 enfants d'IME et IMP, une pour 8 pour les écoles maternelles et primaires, 1 pour 10 pour les collèges, et lycées. Pour les spectacles "tout public", en cas d'achat pour des groupes d'enfants scolarisés, il sera consenti une place gratuite accompagnateur par tranche de 10 enfants mineurs. ■ sur présentation du coupon ■ une place pour 8 spectacles par saison et par membre (sauf co-réalisation) ■ selon convention de partenariat ■ sur avis de M. le Président de la commission culturelle, le Directeur du théâtre, régisseur déclaré, pourra attribuer des places gratuites. Cette mise à disposition ne pourra pas excéder 5 % du nombre de places disponibles ■ sur présentation d'une invitation éditée par le théâtre municipal et délivrée par le CCAS avec un maximum de 50 places pour un même spectacle (selon jauge disponible)</p>
--	--	---

Ces modalités et tarifs sont applicables sauf clause contractuelle liant la Ville de Cholet au producteur.

■ Il est précisé que le chèque loisirs (chèque CCAS) émis par la Ville de Cholet est utilisable pour l'achat de places au Théâtre. Le "pass culture" et le "pass class" émis par le Conseil Régional des Pays de la Loire sont également acceptés comme moyen de paiement pour les spectacles éligibles. Les billets non utilisés ne peuvent donner lieu à remboursement, sauf en cas d'annulation, de remplacement ou de report du spectacle considéré.

Délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2011

Ville de Cholet - Théâtre Interlude – Saison 2011 – 2012

Liste des spectacles et tarifs correspondants – annexe 3

DATE	SPECTACLE		PRODUCTEUR - TOURNEUR	TARIF
14 octobre 2011	Mémoires d'outre-tombe	PCR	Compagnie des Claviers	D
19 octobre 2011	Le clan des Héritiers	CR	Les Productions Cinéma Théâtre et Comédie	B
5 novembre 2011	Faites entrer Fabrice Eboué	CR	Cheyenne Production	B
9 novembre 2011	La Berlioz	CR	The Lucioles Organisation	C
15 novembre 2011	China Moses & Raphaël Lemonnier – Blues Ain't Nothing	PCR	GiantSteps	D
20 novembre 2011	« Olé » concert de l'ONPL	PCR	Le Syndicat Mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)	C
22 novembre 2011	Le mec de la tombe d'à côté	PCR	Acte 2 – Département d'Atelier Théâtre Actuel	C
25 novembre 2011	Gérald Dahan	PCR	Pleins Feux Organisation	A
1er décembre 2011	Les nouvelles étoiles du cirque de Russie	CR	N.P. Spectacles Productions	B
7 décembre 2011	Toutou		Lande Martinez Production	A
9 décembre 2011	Nicolas Peyrac (Quintet)	PCR	Sherpa Productions	D
13 décembre 2011	Jérôme Commandeur		Gilbert Coullier Productions	C
15 décembre 2011	Boris Vian une trompette au paradis	PCR	SAS Atelier Théâtre Actuel	C
6 janvier 2012	L'orchestre expliqué par Jean- François Zygel – Mozart Symphonie 40	PCR	Ensemble Orchestre de Basse-Normandie	C
10 janvier 2012	Choc Frontal est borderline	CR	Compagnie la clé à molette	E
12 janvier 2012	Giselle – Ballet Opéra de Kiev	CR	N.P. Spectacles Productions	A
15 janvier 2012	20 000 lieues sous les mers		Pascal Legros Production	U
18 janvier 2012	Hamlet	PCR	SAS Atelier Théâtre Actuel	D
20 janvier 2012	Juliette « No Parano »		Auguri Productions	A
24 janvier 2012	Un de la Canebière		Scène et Public	C

26 janvier 2012	Ferme les yeux - 2 représentations scolaires		Compagnie C'Koi Ce Cirk	P
31 janvier 2012	Henri IV le bien-aimé	PCR	SAS Atelier Théâtre Actuel	A
8 février 2012	Che...Malambô !	CR	Cultures du Monde	B
10 février 2012	André Ceccarelli - Hommage à Nougaro / « le coq et la pendule »	PCR	Just Looking Productions	C
14 février 2012	Un amant, une valise, une aspirine	CR	The Lucioles Organisation	B
16 février 2012	Yael Naim		Uni-T	B
1er mars 2012	Baptiste Trotignon	CR	Anteprima	C
7 mars 2012	Berry	PCR	Caramba Spectacles	D
10 mars 2012	Nine Below Zero	PCR	106 DB Prod	D
14 mars 2012	Nina Attal	CR	Nueva Onda Production	F
16 mars 2012	Philippe Ménard « One man band » + Awek	PCR	Association Pour ma pomme Blues qui Roule	E
20 mars 2012	Léo découvre le blues (séances scolaires)		Service Compris	P
21 mars 2012	Shemekia Copeland	PCR	Nueva Onda Production	C
24 mars 2012	Enfin vous zestes	PCR	Louise Bédard Danse	D
29 mars 2012	Les Fables (2 séances scolaires)		Agence Acoeur Productions / Cie Rioult Dance	P
30 mars 2012	From New York with Love	PCR	New York	D
3 avril 2012	Sylvain Luc - Bireli Lagrene	PCR	Just Looking Productions	C
5 avril 2012	Fellag « petits chocs des civilisations »		Arts et Spectacles Production	D
24 avril 2012	Circa (I)	PCR	Tanguay Impresario	E
29 avril 2012	Lucienne fait sa vamp	CR	213 Productions	C
4 mai 2012	Psy Cause(s)	CR	Marilu Production	D

(1) en coproduction avec l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre

HA spectacle hors abonnement ne pouvant être inclus dans les formules d'abonnement

PCR spectacle éligible au "pass culture Région" des Pays de la Loire

CR contrat de co-réalisation

TRANSPORTS URBAINS
AIDES AUX PERSONNES AGEES ET AUX PERSONNES HANDICAPEES

A partir du 1^{er} août 2011 (Tarifs de base votés par le Conseil de Communauté le 16 mai 2011)

• Prise en charge d'une partie de la carte de transports urbains, à hauteur de 15,30 € (abonnement mensuel) et de 43,90 € (abonnement trimestriel), pour les personnes âgées :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- ayant plus de 65 ans,
- étant non imposable sur le revenu, la mention "Impôt sur le revenu net avant correction" devant être égale à zéro sur l'avis d'imposition.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire un abonnement mensuel de 5,70 € au lieu de 21 € et un abonnement trimestriel de 16,10 € au lieu de 60 €, soit une réduction de 73 % environ.

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 29,30 €, pour les personnes handicapées :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- ayant moins de 65 ans,
- étant non imposable sur le revenu, la mention "Impôt sur le revenu net avant correction" devant être égale à zéro sur l'avis d'imposition,
- percevant l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou une pension d'invalidité,
- ne dépassant pas le plafond des ressources mensuelles AAH additionné à la majoration de vie autonome, soit, à titre d'information, au 1^{er} avril 2011 : 727,61 € + 104,77 € = 832,38 €.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire un abonnement mensuel de 5,70 € au lieu de 35 €, soit une réduction de 84 % environ.

**CREATION D'UNE BANDE ET DE PISTES CYCLABLES
RUES BARJOT, MAINDRON ET AVENUE DES CORDELIERS**

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Piste cyclable rue Maindron (coût actualisé) :	32 499 €	Union Européenne (FEDER)	35 648 €
- voirie			
Bande cyclable rue Barjot (coût actualisé) :	48 715 €		
- voirie	43 966 €		
- signalisation	4 749 €		
Piste cyclable avenue des Cordeliers :	61 379 €		
- voirie	54 649 €		
- signalisation	330 €		
- aménagements paysagers	6 400 €		
		Ville de Cholet	
		- préfinancement TVA	27 948 €
TOTAL HT	142 593 €		
TVA 19,6 %	27 948 €	- autofinancement	106 945 €
TOTAL TTC	170 541 €	TOTAL TTC	170 541 €